

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 20 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L’An deux mil vingt-deux, le vingt mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, AMAND Marjorie, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENT EXCUSÉ : M. DUTERTRE Mickaël

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEROY Françoise

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022 est approuvé à l’unanimité.

VENTE D’HERBE 2022 (*délibération n°25/2022*)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d’analyse des offres issu de la réunion de la Commission d’Appel d’Offres en date du 26 avril 2022 liée à la vente d’herbe sur les terrains communaux.

Les résultats sont les suivants :

- Lot n°1 : **EARL BOTTIN** – « La Grande Prise de Haut » - 42, rue de la Poterie à GER (50850), pour la somme de 1 200 € (mil deux cent euros)
- Lot n°2 : **EARL BOTTIN** – « La Grande Prise de Haut » - 42, rue de la Poterie à GER (50850), pour la somme de 450 € (quatre cent cinquante euros)

- Lot n°3 : **Monsieur et Madame DESMONTS Pascal** – « La Jetée » à LE FRESNE PORET (50850), pour la somme de 465 € (quatre cent soixante cinq euros)
- Lot n°4 : aucune offre reçue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le choix de la Commission.

DECISION N°11 SUITE A DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE *(délibération n°26/2022)*

Comme suite à la délégation accordée par délibération n°24/2020 du 5 juin 2020, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a accepté le devis suivant :

- Sté A.J. ELEC située à Sourdeval (50150) relatif aux travaux d'électricité pour le bâtiment sis 14, rue de la Poterie,
- Le devis s'élève à 5 475,29 € H.T. (soit 6 022,82 € T.T.C.)

EMPLOI D'ETE JEUNES *(délibération n°27/2022)*

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'éventualité de reconduire l'opération emploi d'été jeunes. A savoir, proposer à des jeunes ayant leur résidence principale à Ger et âgés entre 16 et moins de 18 ans d'effectuer des travaux d'entretien des espaces verts et quelques menus travaux par demi-journée (3h00) pendant 4 jours lors des vacances scolaires de juillet et août 2022.

Etant entendu qu'une indemnité leur sera versée à hauteur de 15€ par jour, soit 60€ par semaine.

Les inscriptions seront prises du 1^{er} au 26 juin 2022 aux horaires d'ouverture de la mairie

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le fait de reconduire l'opération emploi d'été jeunes sur la commune de Ger à destination des jeunes Gérois et aux conditions exposées ci-dessus pendant les vacances scolaires de juillet et août 2022.

PERMANENCES DES ELECTIONS LEGISLATIVES LES 12 ET 19 JUIN 2022

Elections législatives du 12 juin 2022

PRESIDENT	PRIEUR Michel	
	TITULAIRE De 8h à 12h30	SUPPLEANT De 12h30 à 18h
ASSESEUR 1	Gaëtan HEDOU	Philippe MOIGNOT
ASSESEUR 2	Nadège LHOMER	Jean-Louis L'HUISSIER
ASSESEUR 3	Johnny GOGUET	Karen JOUIN

Elections législatives du 19 juin 2022

PRESIDENT	PRIEUR Michel	
	TITULAIRE De 8h à 13h00	SUPPLEANT De 13h00 à 18h
ASSESEUR 1	Joëlle BONHOURE	Françoise LEROY
ASSESEUR 2	Marjorie AMAND	Sébastien LEROY
ASSESEUR 3	Olivier JARDIN	Gilbert FOUILLEUL

EXAMEN DE DEVIS – FABRICATION ET POSE D’UNE PORTE COCHÈRE A L’ÉGLISE (délibération n°28/2022)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Décide de retenir le devis de la SARL MENUISERIE ROZIER située à GER (50850) relatif à la fabrication et à la pose d’une porte cochère à l’église de Ger pour un montant de 4 514,00 € H.T. (soit 5 416,80 € T.T.C.),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

EXAMEN DE DEVIS – TERRASSEMENT ET MISE A NIVEAU AIR DE JEU (délibération n°29/2022)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Décide de retenir le devis de la SARL MANSELL située à GER (50850) relatif la préparation du terrain destiné à recevoir un air de jeux pour un montant de 3 755,00 € H.T. (soit 4 130,50 € T.T.C.),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

■ Il est porté à la connaissance du conseil municipal que le propriétaire de la parcelle jouxtant le cimetière a pour intention de la vendre. Les membres du conseil municipal donnent un accord de principe pour que la commune se porte acquéreur.

■ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a été contacté par la « Sté Gang Of Pizza » dans le cadre d’un projet d’installation d’un distributeur de pizzas sur Ger sans que cela occasionne de frais pour la commune et moyennant un loyer mensuel (correspondant à la location d’un emplacement de l’ordre de 5m² au sol).

Les membres du conseil municipal donnent un accord de principe au projet présenté.

■ Achat de garage à vélos à envisager.

■ Il est convenu d’étudier la possibilité de mettre en place des panneaux d’indication sur le cabinet de l’ostéopathe et celui du cabinet infirmier selon le modèle de celui déjà installé pour le cabinet médical.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h00mn.

Compte-rendu affiché le 30 mai 2022.